

**Fondation commune de la
Société suisse d'Assurances générales
sur la vie humaine pour encourager
la prévoyance en faveur du personnel des
entreprises en Suisse romande et au Tessin**

Rapport annuel 2003

**Fondation commune de la
Société suisse d'Assurances générales
sur la vie humaine pour encourager
la prévoyance en faveur du personnel des
entreprises en Suisse romande et au Tessin**

1

- 3 Avant-propos du président du conseil de fondation
- 5 But de la fondation / portefeuille d'assurances

Comptes annuels 2003

- 6 Bilan
- 8 Compte d'exploitation

Annexe aux comptes annuels 2003

- 10 Informations générales
- 10 Placement de la fortune
- 11 Informations actuarielles
- 11 Commentaire du bilan
- 11 Commentaire du compte d'exploitation
- 13 Autres informations
- 13 Transparence du compte d'exploitation
- 13 Dérogation au principe de la présentation du compte d'exploitation en chiffres bruts

14 Rapport de l'organe de contrôle

15 Organisation de la fondation



AVANT-PROPOS

Pour les institutions de prévoyance et les assureurs vie, 2003 a été une année difficile, mais dans l'ensemble positive. Les marchés des actions ont commencé à se rétablir, ce qui a détendu la situation financière. Les prestataires de solutions de prévoyance sont toutefois confrontés à de nouveaux défis liés à l'environnement politico-économique. Pour le respect des engagements en matière de prestations garanties, les critères actuariels, tels que le taux d'intérêt LPP et le taux de conversion s'appliquant aux rentes, sont essentiels. La réduction du taux d'intérêt minimal à 2,25% au 1er janvier 2004 apporte certes un certain soulagement, mais il manque toujours un modèle de calcul transparent qui prenne en compte l'évolution du marché et permette une véritable planification de la prévoyance professionnelle. De surcroît, la baisse du taux de conversion de 7,2 à 6,8% prévue dans le cadre de la 1re révision de la LPP ne tient pas suffisamment compte de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes assurées et de l'allongement de la durée du versement des rentes qui en résulte. Cette évolution essentiellement liée à des raisons socio-politiques fait que des prestataires de prévoyance renommés recherchent des solutions de prévoyance moins risquées et que l'on voit apparaître sur le marché de plus en plus d'acteurs de moindre taille proposant une gamme très sélective de prestations. Swiss Life s'en tient à la stratégie qui était la sienne en matière de produits et offre à la fois des solutions d'assurance complète, avec une couverture à 100% des engagements, et des solutions de prévoyance partiellement autonomes pour des clients capables de supporter le risque correspondant.

2004 sera de nouveau une année exigeante. La 1re révision de la LPP et les changements législatifs fondamentaux qu'elle implique devront être mis en œuvre. Le premier train de mesures définit les dispositions en matière de transparence et est entré en vigueur en avril 2004. Les assureurs vie doivent désormais constituer un fonds de sûreté ainsi qu'une comptabilité séparés pour les affaires relevant de la prévoyance professionnelle.

Les clients sont quant à eux concernés par les dispositions sur le taux d'excédent attribué, dit «legal quote» (ou pourcentage minimum), ainsi que par l'élaboration de rapports annuels. Le deuxième paquet portera sur l'exécution effective de la prévoyance professionnelle (avec par exemple de nouvelles dispositions sur les prestations, sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes, sur la libéralisation de la désignation des bénéficiaires, etc.) et entrera en vigueur au début de 2005. Le troisième paquet concerne le but et les aspects fiscaux de la prévoyance professionnelle. Ces dispositions entreranno en vigueur en 2006. Les clients seront dûment informés sur tous les points de la révision de la LPP les concernant ainsi que sur l'adaptation des tarifs de leur plan d'assurance. Il nous tient à cœur de proposer à nos clients des solutions de prévoyance modernes et intéressantes et de leur offrir des bases sûres en apportant des réponses aux questions liées aux changements de la prévoyance professionnelle, à l'occasion d'entretiens conseil.

Nous vivons actuellement une période à la fois captivante et complexe. L'optimisation systématique de notre offre de solutions de prévoyance et de services nous permettra de construire, en collaboration avec nos clients, la «prévoyance de l'avenir». Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner et nous réjouissons de poursuivre avec vous notre partenariat.



Antimo Perretta
Président du conseil de fondation



BUT DE LA FONDATION / PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

But de la fondation

La Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin, existe depuis 1964. Elle est à la disposition des clients de Swiss Life qui peuvent ainsi mettre en œuvre la part de la prévoyance professionnelle excédant l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

A la fin de 2003, 544 contrats d'affiliation étaient en vigueur (année précédente: 594).

Portefeuille d'assurances

Chiffres clés calculés selon des principes actuariels (assurances de capitaux collectives et assurances de rentes collectives), selon les prescriptions de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP):

Assurances de capital

	2003	2002
Nombre de personnes assurées	3 410	3 155
Somme assurée en CHF	512 683 769	513 171 236

Assurances de rente

	2003	2002
Nombre de personnes assurées	199	209
Rentes annuelles assurées en CHF	5 206 450	5 556 388

Nombre total d'assurés

	2003	2002
Total	3 609	3 364

L'annexe des comptes annuels 2003 contient des informations supplémentaires concernant l'exercice 2003, en particulier sur les prestations d'assurance versées par la fondation.

COMPTES ANNUELS 2003

6

Bilan au 31 décembre 2003

Actif	31.12.2003	31.12.2002	Modification
	CHF	CHF	%
Avoirs sur compte courant de la fondation auprès de Swiss Life pour			
primes payées d'avance	2 115 454.65	2 604 679.80	-18.78
excédents	506 438.00	553 997.00	-8.58
réserves de contributions de l'employeur	40 577.40	40 476.20	0.25
fortune libre des œuvres de prévoyance	1 186 666.25	1 613 846.40	-26.47
Total avoils sur compte courant de la fondation	3 849 136.30	4 812 999.40	-20.03
Autres avoils de la fondation	4 120.05	4.20	97 996.43
Placements de la fondation auprès des employeurs affiliés pour arriérés de primes	1 038 427.95	1 319 272.87	-21.29
Titres: actions Swiss Life Holding	1 825 534.00	919 446.00	98.55
Avoils à long terme de la fondation auprès de Swiss Life	1 000.00	1 000.00	0.00
Total actif	6 718 218.30	7 052 722.47	-4.74

Bilan au 31 décembre 2003

	31.12.2003	31.12.2002	Modification
Passif	CHF	CHF	%
Avoirs des employeurs affiliés pour primes payées d'avance	2 115 454.65	2 604 679.80	-18.78
Réserves de contributions de l'employeur	40 577.40	40 476.20	0.25
Avoirs des œuvres de prévoyance pour excédents	506 438.00	553 997.00	-8.58
Fortune libre des œuvres de prévoyance affiliées	3 012 200.25	2 533 292.40	18.90
Dettes de la fondation envers Swiss Life liées à des arriérés de primes	1 038 427.95	1 319 272.87	-21.29
Autres dettes de la fondation	4 120.05	4.20	97 996.43
Capital de la fondation	1 000.00	1 000.00	0.00
Total passif	6 718 218.30	7 052 722.47	-4.74

Compte d'exploitation 2003

	2003	2002	Modification
Charges	CHF	CHF	%
Prestations d'assurances versées			
en cas de vieillesse	11 509 801.20	7 852 716.50	46.57
pour survivants	696 272.30	928 041.90	-24.97
en cas d'invalidité	1 060 477.90	1 337 533.65	-20.71
rentes d'exédent	568 702.50	513 992.60	10.64
Total prestations d'assurances versées	13 835 253.90	10 632 284.65	30.12
Autres prestations			
départ, encouragement à la propriété du logement, divorce	14 115 816.00	13 464 041.00	4.84
résiliation de contrats	6 166 443.00	3 791 325.00	62.65
Total autres prestations	20 282 259.00	17 255 366.00	17.54
Intérêts versés			
intérêts sur primes dues	177 953.25	215 426.75	-17.40
intérêts crédités aux œuvres de prévoyance	246 457.74	87 964.20	180.18
Total intérêts versés	424 410.99	303 390.95	39.89
Charges d'assurance			
primes versées à Swiss Life	16 908 969.85	17 473 868.25	-3.23
primes uniques versées à Swiss Life	2 275 771.00	7 741 596.00	-70.60
primes pour fonds de garantie versées à Swiss Life	50 755.00	0.00	
primes de renchérissement versées à Swiss Life	1 625.50	0.00	
inclusion des excédents	1 791 293.00	1 953 192.55	-8.29
Total charges d'assurance	21 028 414.35	27 168 656.80	-22.60
Résultat des titres actions Swiss Life Holding			
moins-values réalisées	2 541.85	136 218.20	-98.13
moins-values latentes	0.00	4 957 589.00	-100.00
Total résultat des titres actions	2 541.85	5 093 807.20	-99.95
Résultat des titres crédité	996 751.15	0.00	
Autres charges	6 836.15	0.00	
Total charges	56 576 467.39	60 453 505.60	-6.41

Compte d'exploitation 2003

	2003	2002	Modification
Produits	CHF	CHF	%
Prestations d'assurances versées par Swiss Life			
en cas de vieillesse	11 509 801.20	7 852 716.50	46.57
pour survivants	696 272.30	928 041.90	-24.97
en cas d'invalidité	1 530 217.90	1 337 533.65	14.41
rentes d'exécutant	568 702.50	513 992.60	10.64
Total prestations d'assurances versées	14 304 993.90	10 632 284.65	34.54
Autres prestations versées par Swiss Life			
départ, encouragement à la propriété du logement, divorce	14 115 816.00	13 464 041.00	4.84
résiliation de contrats	6 166 443.00	3 791 325.00	62.65
Total autres prestations versées	20 282 259.00	17 255 366.00	17.54
Produit de la fortune			
intérêts sur arriérés de primes	177 953.25	215 426.75	-17.40
intérêts sur primes payées d'avance et avoirs	246 457.74	87 964.20	180.18
Total produit de la fortune	424 410.99	303 390.95	39.89
Produit de l'assurance			
primes payées par les œuvres de prévoyance	16 491 610.35	17 473 868.25	-5.62
primes uniques versées par les œuvres de prévoyance	2 274 499.00	7 741 596.00	-70.62
excédents de Swiss Life	1 791 293.00	1 953 192.55	-8.29
prestation de Swiss Life pour rachat de rentes de risque	1 272.00	0.00	
Total produit de l'assurance	20 558 674.35	27 168 656.80	-24.33
Résultat des titres actions Swiss Life Holding			
plus-values réalisées	33 413.25	274 566.40	-87.83
plus-values latentes	965 879.75	589 572.00	63.83
Total résultat des titres actions	999 293.00	864 138.40	15.64
Diminution de la fortune libre des œuvres de prévoyance affiliées	0.00	4 229 668.80	-100.00
Autres produits	6 836.15	0.00	
Total produits	56 576 467.39	60 453 505.60	-6.41

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2003

1. Informations générales

La Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin, a été fondée le 13 février 1964.

Elle a pour but de permettre aux employeurs la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle surobligatoire en faveur de leur personnel, sans qu'ils aient à supporter le coût ni à effectuer les travaux administratifs inhérents à la constitution et à la gestion d'une fondation propre.

Le champ d'activité de la fondation s'étend aux cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel, ainsi qu'aux cantons du Valais et du Tessin.

L'adhésion s'effectue par la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. L'employeur s'engage ainsi à assurer, dans le cadre d'un plan, certaines catégories de personnel en faveur desquelles il souhaite garantir des prestations de vieillesse, de décès ou d'incapacité de travail allant au-delà des prestations obligatoires de la prévoyance professionnelle, en dehors de l'institution de prévoyance selon la LPP. Ces assurances sont conclues par la fondation auprès de Swiss Life.

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée; son activité se situe en dehors de l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

La participation des destinataires prévue par la loi est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance de l'entreprise qui s'affilie. Elle est garantie par les dispositions contractuelles. En outre, la représentation des intérêts des employeurs et des employés s'effectue également au niveau du conseil de fondation et l'indépendance de cet organe est assurée par l'incorporation de personnalités issues de cercles d'employeurs et de salariés, extérieurs à Swiss Life en tant que société fondatrice.

2. Placement de la fortune

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life n'est pas indiquée dans les comptes annuels.

Réserve mathématique	2003	2002
	CHF	CHF
au 31 décembre	149 818 023.00	165 136 027.00

Les actifs constatés (primes payées d'avance, comptes d'excédents, fortune libre de la fondation, réserves de contribution de l'employeur) sont des avoirs sur compte courant de la fondation auprès de Swiss Life, évalués à leur valeur nominale. Les chiffres indiqués sont les totaux des comptes tenus au nom des différentes œuvres de prévoyance. Les comptes sont rémunérés aux taux d'intérêt habituels.

En règle générale, il n'est pas effectué de placements immobiliers ni sous forme de titres. Par contre, la fondation détient à titre exceptionnel des actions de Swiss Life Holding qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme, au 1er juillet 1997. Elle détient en outre des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion de l'augmentation de capital de Swiss Life Holding qui a eu lieu en novembre 2002. La fondation est propriétaire de ses actions qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance et constituent par conséquent leur fortune libre. Seul l'organe de gestion de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune doit donc être employée en conséquence.

3. Informations actuarielles

Tous les risques sont entièrement couverts par Swiss Life. Il est donc possible de renoncer à établir périodiquement des expertises actuarielles, car les tarifs de Swiss Life, approuvés par l'autorité de surveillance des assurances, sont appliqués pour chacun des contrats affiliés. Toutefois, la fondation fait établir une attestation par un expert à intervalles réguliers, la dernière ayant eu lieu en 2001.

4. Commentaire du bilan

En contrepartie des actifs constatés (cf. également chiffre 2) figurent à hauteur égale, comme passifs, les obligations de la fondation envers les œuvres de prévoyance affiliées, ainsi que des obligations relatives aux arriérés de primes dues à Swiss Life.

Au poste **fortune libre des œuvres de prévoyance**, figure, outre les montants indiqués comme fortune libre proprement dite, le résultat crédité aux œuvres de prévoyance et provenant des ventes d'actions décidées par les organes de gestion ainsi que de la vente de droits de souscription préférentiels réalisée à l'occasion de l'augmentation de capital de Swiss Life Holding en novembre 2002, dans la mesure où ces fonds n'ont pas directement servi à augmenter les prestations d'assurance.

Les **actions Swiss Life Holding** détenues par la fondation figurent au bilan à leur valeur marchande (cours du 31 décembre 2003: 227 francs suisses).

Les ordres de vente d'actions donnés par les organes de gestion des œuvres de prévoyance sont exécutés par la gérante de la fondation auprès de la Banque Cantonale de Zurich (BCZ).

La **fortune libre** des œuvres de prévoyance affiliées comprend les montants qui figurent comme fortune libre proprement dite, le produit des ventes d'actions et de droits de souscription préférentiels réalisées à l'occasion de l'augmentation de capital de Swiss Life Holding de novembre 2002 – dans la mesure où ces fonds n'ont pas directement servi à augmenter les prestations d'assurance – ainsi que la valeur des actions de Swiss Life Holding encore détenues par les œuvres de prévoyance.

5. Commentaire du compte d'exploitation

Au titre de **prestations d'assurance versées**, la fondation a attribué aux ayants droit les montants suivants, conformément aux règlements:

Prestations d'assurance	2003	2002
	CHF	CHF
Prestations en cas de vieillesse	11 509 801.20	7 852 716.50
Prestations pour survivants	696 272.30	928 041.90
Prestations en cas d'invalidité	1 060 477.90	1 337 533.65
Rentes d'exécutant	568 702.50	513 992.60
Prestations en cas de départ, encouragement à la propriété du logement, divorce	14 115 816.00	13 464 041.00
Résiliation de contrats	6 166 443.00	3 791 325.00
Total	34 117 512.90	27 887 650.65

12

Le **produit de la fortune** de la fondation, qui a atteint la somme de 424 410,99 francs suisses (contre 303 390,95 francs suisses l'année précédente) se compose des intérêts demandés aux employeurs sur les primes dues, à hauteur de 177 953,25 francs suisses, ainsi que des intérêts portés au crédit de la fondation par Swiss Life, à hauteur de 246 457,74 francs suisses. Les intérêts portés au crédit de la fondation par Swiss Life se composent des intérêts des comptes courants (primes payées d'avance et primes uniques, comptes d'excédents, mesures spéciales, fortune libre et réserves de contributions des employeurs). Les mêmes montants apparaissent dans les charges, comme intérêts versés par la fondation à Swiss Life sur les primes dues par les employeurs ou comme intérêts portés au crédit des œuvres de prévoyance.

Les **cotisations payées par les employeurs en leur qualité de partenaire contractuel de la fondation** comprennent les primes encaissées durant l'exercice de référence (16 491 610,35 francs suisses) ainsi que les primes uniques payées par les employeurs (2 274 499,00 francs suisses). Le reste du produit de l'assurance comprend les excédents versés à la fondation par Swiss Life ainsi que des prestations concernant le rachat de la compensation du renchérissement pour des rentes de risque. Les charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et primes uniques payées par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues (21 028 414,35 francs suisses).

Le poste **résultat des titres: actions Swiss Life Holding** que l'on trouve dans les charges et dans les produits comprend la somme des plus et moins-values réalisées ainsi que des plus et moins-values latentes. Il n'y a pas eu

de versement de dividendes au cours de l'exercice de référence. La différence entre ces deux postes figure du côté des charges, sous forme de crédit au profit de la fortune libre des œuvres de prévoyance affiliées (résultat des titres crédité). Cette augmentation résulte en grande partie de la réévaluation des actions de Swiss Life Holding encore détenues au cours du 31 décembre 2003 (227 francs suisses). Dans le détail, le résultat des titres se présente comme suit:

Résultat des titres actions Swiss Life Holding	2003	2002
	CHF	CHF
Plus-values réalisées	33 413.25	274 566.40
Moins-values réalisées	-2 541.85	-136 218.20
Plus-values latentes	965 879.75	589 572.00
Moins-values latentes	0.00	-4 957 589.00
Total	996 751.15	-4 229 668.80

Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste **autres charges** comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de taxes EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste «autres produits» de la partie Produits.

De plus, Swiss Life a pris à sa charge tous les **frais** de gestion. Ainsi, les comptes de la fondation ne sont pas grevés par des frais d'administration.

6. Autres informations

	2003	2002
	Nombre	Nombre
Œuvres de prévoyance affiliées ¹⁾	544	594
Assurés actifs	3 467	3 219
Bénéficiaires de rentes (de vieillesse ou de survivants)	142	144
Assurés actifs par œuvre de prévoyance	6.4	5.4

¹⁾ Sans assurances individuelles à partir de 2003; les chiffres de l'année précédente ont été retraités en conséquence.

La gestion de la fondation incombe à Swiss Life. Elle se charge des relations avec les entreprises affiliées et s'acquitte du versement des prestations d'assurance directement aux ayants droit sur mandat de la fondation.

7. Transparence du compte d'exploitation

Le degré de précision du compte d'exploitation a été amélioré au cours de l'exercice de référence. Les chiffres de l'année précédente ont en conséquence été partiellement retraités en fonction de cette nouvelle structure.

8. Dérogation au principe de la présentation du compte d'exploitation en chiffres bruts

Les comptes annuels de la fondation sont dérivés des comptes annuels de Swiss Life. L'établissement du bilan et des comptes de Swiss Life diffère sur quelques points de celui d'une fondation, c'est pourquoi la présentation du compte d'exploitation en chiffres bruts n'a pas été complètement reprise. Cela concerne la variation des comptes d'excédents, des réserves de contributions des employeurs et de la fortune libre de la fondation. Toutefois, ces données sont mises en évidence au niveau des contrats.

La présentation des comptes de la fondation est remaniée dans la perspective des dispositions prévues par la 1^e révision de la LPP en matière de transparence, et adaptée aux nouvelles dispositions légales.

Lausanne, le 8 juin 2004

Fondation commune de la Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager
la prévoyance en faveur du personnel des entreprises
en Suisse romande et au Tessin

Andreas Zingg Willi Lötscher



PricewaterhouseCoopers SA
Stampfenbachstrasse 73
8035 Zurich
Téléphone: 01 630 11 11
Fax: 01 630 11 15

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil
de la Fondation commune de la Société suisse d'Assurances
générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance
en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin
Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin pour l'exercice arrêté au 31.12.2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous indiquons que la représentation brute n'est pas observée complètement. Dans l'annexe au bilan annuel 2003, cela est décrit sous le point 8 „déviation du principe de la représentation brute dans le compte d'exploitation“.

PricewaterhouseCoopers SA


P. Brand


E. Strozzi

Zürich, 23 juin 2004

ORGANISATION DE LA FONDATION

Conseil de fondation

Antimo Perretta, La Neuveville, président
directeur, Swiss Life, Zurich

Thomas Schönbächler, vice-président
vice-directeur, Swiss Life, Zurich

Heinz Allenspach, Fällanden
ancien délégué de l'Union centrale des associations
patronales suisses

Anton Laube, Hermetschwil-Staffeln
fondé de pouvoir de Suhner Holding AG, Brugg
(depuis janvier 2004)

Hans Ryffel, Kriens
président d'honneur de la Société des employés de
commerce du canton de Lucerne

Andreas Zingg, Bergdietikon
directeur, Swiss Life, Zurich

Durée du mandat

du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004

Gérante

Swiss Life, Zurich

Siège de la fondation

Av. du Théâtre 1, 1000 Lausanne

Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Expert en prévoyance professionnelle

Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

Layout Konkret Support, Stäfa

Photos Swiss Life

Impression gdz AG, Zurich

Copyright Reproduction, même partielle, avec l'indication des sources seulement.
Justificatif souhaité.

Le rapport de gestion de la Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin est publié en allemand et en français. C'est le texte original en allemand qui fait foi en cas de divergences avec la version française.



SwissLife

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Tél. +41 (0)43 284 33 11
Fax +41 (0)43 284 63 11

www.swisslife.ch